

---

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005

26 avril 2005  
Français  
Original: anglais et chinois

---

New York, 2-27 mai 2005

## Questions nucléaires au Moyen-Orient

### Document de travail présenté par la Chine

La délégation chinoise demande que les considérations ci-après soient consignées dans le rapport de la Grande Commission II et dans le Document final de la Conférence d'examen.

1. La sécurité régionale et la prolifération des armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, sont intimement liées. Toutes les parties doivent donc intensifier leurs efforts visant à favoriser le processus de paix au Moyen-Orient dans un esprit de réconciliation, afin de renforcer concrètement la paix et la stabilité dans la région. Il faut apporter un soutien à l'Organisation des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, pour qu'elle joue un rôle plus actif dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les parties concernées doivent saisir les occasions qui se présentent pour régler définitivement et de manière convenable les problèmes qui se posent au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du principe de « terre contre paix ».

2. Il faut soutenir les propositions faites par les pays du Moyen-Orient – et les efforts qu'ils ont consentis à cet égard – pour mettre en place une zone dénucléarisée, dépourvue de toutes armes de destruction massive. Il faut s'efforcer, concrètement, de favoriser la création d'une telle zone, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, à la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen de 1995, et aux dispositions pertinentes du Document final de la Conférence d'examen de 2000.

3. Il faut régler convenablement la question nucléaire iranienne par le dialogue, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut encourager la République islamique d'Iran à poursuivre sa coopération avec l'AIEA dans tous les domaines afin de régler comme il se doit les questions en suspens. Le Haut Représentant devrait apporter son concours à la République islamique d'Iran et aux trois pays de l'Union européenne (France, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dans leurs négociations en vue d'une solution durable. La délégation chinoise se félicite de la volonté de la République islamique d'Iran et de l'Union européenne de résoudre cette question par la voie de la négociation, et espère que ces pourparlers aboutiront à brève échéance.



4. L'abandon par la Jamahiriya arabe libyenne de ses programmes d'armes de destruction massive et son acceptation des inspections de l'AIEA sont le couronnement des efforts internationaux visant à empêcher par des moyens pacifiques la prolifération des armes nucléaires. La décision de la Jamahiriya arabe libyenne revêt une grande importance pour la consolidation et le renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires.

5. Israël devrait adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et soumettre sans délai toutes ses installations aux garanties de l'AIEA. Les États concernés de la région devraient signer et ratifier l'Accord des garanties généralisées de l'AIEA et son protocole additionnel. Ces mesures sont essentielles au renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires et à la création au Moyen-Orient d'une zone dénucléarisée et dépourvue d'autres armes de destruction massive.

---